Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France en Iran
Service de coopération et d'action culturelle

L'Ambassade de France propose des bourses de stage pour doctorants en littérature ou didactique de la langue française.

Date limite du dépôt de dossier : le 13 avril 2019 ***(le cachet de la poste faisant foi pour la date limite)***

1. Objectif

Permettre aux étudiants préparant un doctorat en littérature ou didactique de la langue française en Iran de séjourner en France (6 semaines), afin d'y recueillir la documentation nécessaire à la préparation de leur thèse.

2. Bénéficiaires

Les doctorants des universités iraniennes, sans limite d'âge.

3. Prise en charge

La bourse comporte l'assurance et une allocation couvrant notamment l'hébergement. Le billet d'avion est à la charge du doctorant.

* Comme vous voyagez en France en tant qu'étudiant, il vous faut (comme pour tout étudiant court séjour) **une assurance rapatriement** en plus de la couverture offerte par la bourse.

Les étudiants ayant déjà bénéficié d'une première bourse de ce type peuvent se porter candidat pour un second séjour, à condition que la première bourse ait été accordée au plus tard en 2017.

4. Composition du dossier

(Tout dossier incomplet ne sera pas traité)

Les pièces sont à présenter dans l'ordre indiqué ci-après :

- Une copie d'une pièce d'identité ou acte de naissance (la traduction n'est pas exigée).

- Une lettre de motivation rédigée en français, précisant le sujet de la thèse et le bénéfice que le candidat attend de son séjour en France, les recherches qu'il entend y mener, les contacts qu'il souhaite y avoir. La lettre de motivation est un élément essentiel pour la décision du comité des bourses.

- La lettre d'acceptation d'une université française, précisant les dates prévues pour le séjour : septembre-octobre-novembre

- Document attestant la qualité de doctorant auprès d'un département de français d'une université iranienne.

- La lettre de soutien de l'université iranienne, signée du directeur du département de français et du directeur des relations internationales.

5. Calendrier

Le dossier complet doit être envoyé **par la poste** en version papier à l'attention de Mme Najma Tabatabaee, au plus tard le **13 avril 2019** (***le cachet de la poste faisant foi pour la date limite***) à l'adresse suivante :

Ambassade de France

64 - 66, avenue Neauphle-le-Château, avenue Hafez, Téhéran

Le candidat sera informé exclusivement sur sa messagerie électronique d'une réponse positive ou négative à sa demande.

6. Observations

* Des bourses de stage pédagogique sont également proposées au bénéfice des professeurs chargés de l'enseignement de la langue française aux étudiants de licence.
  Une bourse de doctorat en co-tutelle ou co-direction est également proposée.
  On ne peut cumuler deux bourses la même année. Si une personne se porte candidate à des bourses de deux types, elle indiquera, en envoyant sa deuxième candidature, quelle est sa priorité.

* Les bourses de court séjour ne sont pas destinées à des voyages familiaux, qui posent notamment des problèmes d'hébergement. Dans le cas où un boursier souhaiterait être accompagné d'un membre de sa famille, celui-ci sera soumis au régime ordinaire des demandes de visa de tourisme, sans que le SCAC n'intervienne. Si un boursier pose comme condition à son séjour en France qu'un membre de sa famille l'accompagne, il le précisera dans sa lettre de motivation.

* La durée des visas sera strictement limitée à la durée de la bourse. Si un boursier désire séjourner plus longtemps en France, l'obtention d'un visa dépassant la durée de la bourse sera soumise, pour la période de dépassement, aux règles ordinaires des visas de tourisme (justification de ressources, d'un hébergement, d'une assurance médicale).